Commune des Avirons

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 08 SEP. 2015

que la convocation du Conseil a été faite le **25 août 2015** et que le nombre des membres en exercice étant de **30**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Extrait N° 11 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 04 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le 04 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. RIVIERE Raphaël – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie-Josée – M. FRINGUE Mikaël – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – M. CANTINA Pierrot – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette — M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Absents : M. FERRERE Frédo – Mme ABELARD Isabelle – M. SERMANDE Jean-Pierre.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme HEBERT Monique – **M. CASSAGNABERE Patrick** a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia – **M. PAYET Fabrice** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – **Mme BARET Liliane** a donné mandat à M. RIVIERE Raphaël – **HOARAU Annie** a donné mandat à M. FORT Paul – **Mme SILOTIA Natacha** a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 11 / Ecole du Ruisseau

- Approbation du plan de financement

Le Conseil Municipal est informé que par courrier en date du 23 juillet 2015, la Région Réunion a fait part, au Maire, de sa décision de donner une suite favorable à la demande de financement de l'école du Ruisseau.

Le financement porte sur la partie travaux et n'intègre pas en conséquence les coûts du matériel et mobilier.

Pour permettre l'établissement de la convention financière correspondante, le Conseil Municipal est invité à approuver le plan de financement de l'opération :

✓ Coût des travaux TTC (base initiale de la demande de financement)		1 120 000,00
✓ <u>Financement</u>		
⇨ Région Réunion	90%	929 032,26
⇨ Commune	10%	103 225,81
⇨ TVA à charge communale		87 741,93

Le Conseil Municipal est invité :

- A approuver le plan de financement ;
- Le cas échéant, à autoriser le Maire et en son absence le 1er adjoint à signer les documents contractuels correspondants.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide :

- D'approuver le plan de financement tel que présenté ;
- Autorise le Maire et en son absence le 1er adjoint à signer les documents contractuels correspondants.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

